VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2024 Rapporteur : Monsieur Matthieu STERVINOU

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations de solidarité internationale

Dans un contexte mondial mouvementé par des crises humanitaires, migratoires, climatiques et de conflits, la ville de Quimper s'engage comme acteur dans le domaine de la solidarité internationale. De nombreuses associations sont actives à l'échelle internationale et portent des projets visant à améliorer les conditions de vie de populations les plus démunies dans les pays en voie de développement. L'enveloppe globale allouée pour 2024 s'élève à 25 755 €. Il est proposé d'apporter un soutien financier à ces différentes associations qui contribuent à apporter de l'aide humanitaire au-delà des frontières.

Après l'étude des dossiers déposés et étayés par des justificatifs et l'avis favorable de la commission Ville Solidaire et Inclusive, il est proposé au conseil municipal d'accorder des subventions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes pour un montant de 21 950 € :

Association Côte d'Ivoire Mahibouo

L'association Côte d'Ivoire Mahibouo a pour mission de développer les échanges culturels, économiques et sociaux entre la France et la Côte d'Ivoire et en particulier avec le village de Mahibouo. Depuis sa création en 2005 et en collaboration avec les autorités du village, l'association a participé à l'équipement médical du dispensaire, à la formation d'agents de santé, à la réhabilitation et la réouverture de l'école primaire et à la construction d'une école maternelle.

2023	2024
Accordé	Montant
500	500

Association Les amis de Mélane

L'association sollicite une subvention pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'élevage et permettre à 25 jeunes femmes en formation avicole (source de revenus) de vivre et d'élever dignement leurs enfants. L'association poursuit également les parrainages de 28 enfants scolarisés en primaire et en secondaire.

2023	2024
Accordé	Montant
3 000	3 000

Breizh Solidarité Maasaï

Breizh Solidarité Maasaï (BSM) est une association reconnue d'intérêt général qui œuvre à améliorer les conditions de vie des populations Massaï démunies. Les actions sont axées autour des enjeux prioritaires liés aux besoins des familles Massaï en termes d'accès à l'eau (forages, réhabilitation de sites, extension de canalisation, générateurs, kiosques de distribution d'eau) de scolarisation, de la santé et de l'alimentation (achat de vaches, programmes de maraîchage et de plantations, distribution de denrées alimentaires). Dans la continuité du projet d'amélioration de l'école, l'association souhaite poursuivre par l'aménagement de la cuisine pour l'école.

2023	2024
Accordé	Montant
390	350
(fonctionnement)	(fonctionnement)
2 550 (projet)	2 100 (projet)

Quimper Santamaria Orlea Pays de Hateg

Dans le cadre d'une charte de coopération entre Quimper et la commune de Santa Maria Orlea Pays d'Hateg, l'association contribue au développement durable en organisant des échanges et des formations dans les domaines économiques, sociaux, culturels et sportifs. Son action consiste à porter des projets de coopérations autour des domaines suivants (animation culturelle, formation de jeunes citoyens par la formation de type BAFA et d'agriculture ou de tourisme rural...). L'association sollicite une subvention pour soutenir les projets en matière d'animation culturelle et sportive (Semaine du film européen, Mondial Pupilles...), d'animation et la formation de jeunes citoyens en Roumanie (financement de stages BAFA, accompagnement de stages en entreprises, échanges scolaires, partenariat avec l'association Avel Mor...).

2023	2024
Accordé	Montant
5 000	5 000
2 000	2 000

Droit d'asile

L'association a pour objet principal d'apporter aide et soutien aux personnes étrangères et demandeuses d'asile afin d'assurer le respect des Droits de l'Homme. L'association sollicite une subvention de fonctionnement et faire face à l'urgence et éviter aux familles de se retrouver à la rue faute d'hébergement. L'association prend en charge les frais au restaurant social pour les personnes qui ne bénéficient d'aucune aide sociale.

2023	2024
Accordé	Montant
600	1 000